



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Les associations de défense du patrimoine attaquent les décrets favorables à l'éolien



© Mik Man

Cinq associations de défense du patrimoine ont annoncé, lundi 28 janvier, qu'elles avaient déposé deux recours devant le Conseil d'Etat en vue de faire annuler les récents décrets visant à favoriser l'implantation des éoliennes.

Les textes visés sont le décret du 29 novembre 2018 qui vise à accélérer les contentieux portant sur les parcs éoliens et le décret du 24 décembre 2018 qui prévoit la suppression des enquêtes publiques dans le cadre d'une expérimentation portant sur la Bretagne et les Hauts de France.

"Ces textes d'exception - cumulant respectivement 95 % et 93 % d'avis défavorables du public - constituent en effet une régression historique du droit français de l'environnement protégeant les citoyens", estiment les associations. Celles-ci critiquent trois éléments en particulier : la suppression du double degré de juridiction, la réduction à 15 jours du délai d'étude des projets par l'administration et le remplacement

des enquêtes publiques par une simple participation par voie électronique.

"Il s'agit d'avancer à marche forcée vers un objectif de 15.000 nouvelles éoliennes, en supprimant toute opposition légale, bien que leur coût pour la collectivité (taxes prélevées sur les consommateurs), les paysages et les monuments, comme leur impuissance à lutter contre le réchauffement climatique soient désormais établis", dénoncent les associations. Selon la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dévoilée par le gouvernement le 25 janvier, le parc éolien devrait passer de 8.000 mâts fin 2018 à environ 14.500 en 2028.

Article publié le 29 janvier 2019



Laurent Radisson , journaliste
Rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE

Actu-Environnement

© 2003 - 2019 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).